ATTESTATION DE STAGE

à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ODGANIGME DIA COLLET	
ORGANISME D'ACCUEIL ARDENOY CONSULTING	
Nom ou Dénomination sociale :	ABYMES
Adresse: LOT 25 CENTRE COMM. BOISRIF LAUX, 97 139 ELS	ABYMES
2 0690171645	
Certifie que	
LE OTA OLA DE	
<u>LE STAGIAIRE</u>	
Nom : ROUSSILLON Prénom : ALLAN.	• •
Adresse: RUE MARIN BONINE, BOIVIN 97139 LES ABYMES	
☎ 0690 09 63 90 mél : ALLXN.SRN@GM	MAIL COM
ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement	
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	Superiodi Surri pai le ou la stagialie).
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'	organisme de formation) :
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE BAIMBRIDGE Bouleva	ard des Héros - Les Abymes - BP 17 - 97159 Pointe-à-Pitre CEDEX
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses étu	ıdes
DURÉE DU STAGE	
	Au17/01/2025
Représentant une durée totale de6(, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation	nce effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE	
Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un	montant total de€
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve	
du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans	LES ABYMES
les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la	FAIT À
possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres,	LE 07/02/2025
sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et	Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil
sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant	M JEAN-DHILIPPE ARDENOV PDG

la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

M. JEAN-PHILIPPE ARDENOY, PDG

La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

OUI ☑ NON □

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)			
Analyse et rédaction de documents fonctionnels (gestion des produits, réservations, comptes)	3			
Création de plans d'interfaces utilisateur pour la gestion des comptes et réservations	B2B.1.3 Modéliser une solution applicative, B2B.1.6 Exploiter les technologies Web			
Participation aux réunions de suivi et analyse du projet	B1.4.2 Planifier les activités, B1.4.3 Évaluer les indicateurs de suivi			
Développement et validation de formulaires en PHP (connexion, inscription)	B2B.1.5 Développer des composants logiciels, B2B.2.3 Analyser et corriger un dysfonctionnement			
Mise en œuvre d'un système de confirmation d'email et gestion des rôles utilisateurs sous WordPress	B2B.1.6 Exploiter les technologies Web, B3.3.3 Gérer les accès et privilèges appropriés			
Automatisation du processus d'inscription et connexion utilisateur	B2B.1.9 Réaliser les tests nécessaires, B1.5.3 Accompagner les utilisateurs			
Prise en main de l'environnement WordPress et personnalisation via plugins	B2B.1.4 Exploiter les ressources d'un cadre applicatif			
Analyse et amélioration des processus de gestion des formulaires du site Kazay.net	d'une solution, B2B.2.2 Évaluer la qualité d'une solution applicative			
Développement et intégration de nouvelles fonctionnalités en PHP et WordPress	B2B.1.7 Utiliser des composants d'accès aux données, B2B.3.2 Développer des fonctionnalités applicatives			

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

_	LES ABYMES		07/02/2025		
FAIT À		IF			
IAIIA					

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

M. JEAN-PHILIPPE ARDENOY, PDG

